



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°87-2016-007

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2016

# Sommaire

## **PREF87**

87-2016-01-14-001 - arrêté concernant la fermeture de l'A20 au niveau d'une aire le mercredi 20 janvier 2016, signé le 14 janvier 2016 par M. Raphaël LE MEHAUTE, Préfet de la Haute-Vienne (2 pages)

Page 3

PREF87

87-2016-01-14-001

arrêté concernant la fermeture de l'A20 au niveau d'une  
aire le mercredi 20 janvier 2016, signé le 14 janvier 2016  
par M. Raphaël LE MEHAUTE, Préfet de la Haute-Vienne

**LE PREFET DE LA HAUTE-VIENNE**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de la route ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté Interministériel du 6 décembre 2011 ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 Avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Raphaël LE MEHAUTE, Préfet de la Haute-Vienne;

**CONSIDERANT** que pour permettre un contrôle des forces de l'ordre, il y a lieu de fermer totalement l'autoroute A20 dans le sens Province-Paris au niveau de l'aire de Briançonnais Ligoure Est ;

**Vu** la demande de la Région de Gendarmerie du Limousin en date du 13 janvier 2016 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le mercredi 20 janvier 2016, entre 20h00 et 23h00, la voie de gauche sur l'autoroute A20 sera neutralisée dans le sens Province-Paris du PR 206+000 AU PR 204+900.

L'autoroute A20 sera fermée au PR 204+900 avec sortie obligatoire de tous les véhicules sur l'aire de Briançonnais-Ligoure Est.

La vitesse sera limitée à 90km/h à partir du PR 206+000 et jusqu'à la bretelle de sortie obligatoire de l'aire de pesée de Briançonnais-Ligoure Est.

La mise en place de la fermeture totale nécessitera l'appui des forces de l'ordre pour réalisation d'un bouchon mobile.

Des mesures de pré-signalisation du bouchon par panneaux et PMV mobile seront mises en œuvre, ainsi que des mesures de gestion du bouchon lui-même en temps réel.

**ARTICLE 2:** La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place, surveillée et entretenue par l'Antenne autoroutière A20 – C.E.I. de Feytiat.

**ARTICLE 3 :** Copie du présent arrêté est adressée :

- au Lieutenant-Colonel commandant le Groupement de gendarmerie Départementale de la Haute Vienne,
  - au Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
  - à M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution,

et pour information à :

- S.D.I.S. de la Haute Vienne (Service Opérations Prévisions),
- CIGT A20,